

# Compte-rendu sommaire de la séance du conseil municipal du 12 mars 2020

Affiché en exécution de l'article L121-17 du code des Communes

Conseillers en exercice : 15 - Conseillers présents : 12 - Conseillers votants : 14

**L'an deux mille vingt le DOUZE MARS**, le Conseil Municipal de la commune de LIMOGNE EN QUERCY (Lot) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Josiane HOEB-PÉLISSIE, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal** : 06 mars 2020.

**Présents**: Mme HOEB-PÉLISSIE Josiane, Mme LACAM Martine, M.GAJDOWSKI Alain, M.HAMON Jean-Pierre, ~~M.FESSOU Jean-Pierre~~, Mme CABROL Séverine, Mme FROMENT Aurélie, M.OLIÉ Erick, Mme GUIRAL-BRAS Arlette, M.ANDRIEU Francis, M.REY Loïc, M.FRAYSSE Florent, ~~Mme LE BRIS Monique~~, Mme MASSABIE Solange, ~~M.WILLANUEVA Maurice~~.

**Absents excusés** : Mme LE BRIS Monique (procuration à M.ANDRIEU Francis), M.WILLANUEVA Maurice (procuration à M.REY Loïc), M.FESSOU Jean-Pierre

**Absents non excusés** : néant

**Secrétaire de séance** : M.REY Loïc

**Adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services en matière d'efficacité énergétique**: à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021 nous ne serons plus éligibles aux tarifs réglementés de vente de l'électricité. Nous devons par conséquent choisir puis signer un nouveau contrat avec un fournisseur de notre choix avant cette date. La FDEL propose de nous accompagner dans cette mise en concurrence obligatoire. Pour cela elle s'est associée à 6 autres syndicats (de l'Aveyron, du Cantal, de la Corrèze, du Gers, de la Lozère et du Tarn) pour constituer un groupement de commande d'achat.

**Rapport 2019 sur le prix et la qualité du service SPANC** adopté par l'assemblée délibérante de la CCPLL à laquelle nous avons transféré la compétence en matière d'assainissement non collectif le 03/03/2020. Aucune observation.

La séance est levée à 22h20.

Fait à Limogne en Quercy, le 13 mars 2020

Le Maire, Josiane HOEB-PÉLISSIE,